



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060425

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/04/2025 15H07 C:005120 I:05658
V/REF : 242797
V/Email reçu le Vendredi 11/04/2025 a 15H07

SDC 'Fonlupt'
C/O Syndic Copropriété SACVL
Code Service : SDC
36 QUAI FULCHIRON
69245 LYON CEDEX 05

V/REF.IMM. 0050
IMMEUBLE : ANT.FONLUPT -50(Cop)
11/13, RUE ANTOINE FONLUPT
ANTOINE FONLUPT
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Juin 2025

Référence Marché: 001612-004-001-Lot8 Curage/Déb
LOCALISATION : ALLEE N11 FONLUPT - LOGEMENT N°101 AU 1ER DE MME DUPONT - 07 49733668
(07 84870544 FAUX)
MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT EVACUATION BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : M. G. NAVARRO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 15/04 A 16H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME DUPONT AU 1ER ETAGE
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE L'EVACUATION DE LA BAIGNOIRE A PLUSIEURS
REPRISES SUR ENVIRON 8 METRES - SANS RESULTAT

LE 16/04 A 17H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME DUPONT AU 1ER ETAGE
CURAGE ELECTROMECHANIQUE DE 6ML D'EVACUATION JUSQU'A LA COLONNE
CONTROLE DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 17/04/25 a 17H29 M. G. NAVARRO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement. Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060425

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ASS021-Indemnis.complé.Interv.Site occupé	3	19,96	19,96
1,00	ASS007-Ffait Débouchage Canalisations	3	60,07	60,07
3,00	ASS003-Curage HP Colonne EV/Niv	3	17,46	52,38
2,00	ASS004-Curage a la K50 Colonne EU/Niv	4	21,85	43,70
TOTAL H.T.				176,11
T.V.A. a 10,00%				17,61
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>193,72</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060425

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/04/2025 15H07 C:005120 I:05658
V/REF : 242797
V/Email reçu le Vendredi 11/04/2025 a 15H07

SDC 'Fonlupt'
C/O Syndic Copropriété SACVL
Code Service : SDC
36 QUAI FULCHIRON
69245 LYON CEDEX 05

V/REF.IMM. 0050
IMMEUBLE : ANT.FONLUPT -50(Cop)
11/13, RUE ANTOINE FONLUPT
ANTOINE FONLUPT
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Juin 2025

Référence Marché: 001612-004-001-Lot8 Curage/Déb
LOCALISATION : ALLEE N11 FONLUPT - LOGEMENT N°101 AU 1ER DE MME DUPONT - 07 49733668
(07 84870544 FAUX)
MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT EVACUATION BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : M. G. NAVARRO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 15/04 A 16H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME DUPONT AU 1ER ETAGE
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE L'EVACUATION DE LA BAIGNOIRE A PLUSIEURS
REPRISES SUR ENVIRON 8 METRES - SANS RESULTAT

LE 16/04 A 17H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME DUPONT AU 1ER ETAGE
CURAGE ELECTROMECHANIQUE DE 6ML D'EVACUATION JUSQU'A LA COLONNE
CONTROLE DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 17/04/25 a 17H29 M. G. NAVARRO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement. Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060425

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ASS021-Indemnis.complé.Interv.Site occupé	3	19,96	19,96
1,00	ASS007-Ffait Débouchage Canalisation	3	60,07	60,07
3,00	ASS003-Curage HP Colonne EV/Niv	3	17,46	52,38
2,00	ASS004-Curage a la K50 Colonne EU/Niv	4	21,85	43,70
TOTAL H.T.				176,11
T.V.A. a 10,00%				17,61
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>193,72</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060425

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 11/04/2025 15H07 C:005120 I:05658
V/REF : 242797
V/Email reçu le Vendredi 11/04/2025 a 15H07

SDC 'Fonlupt'
C/O Syndic Copropriété SACVL
Code Service : SDC
36 QUAI FULCHIRON
69245 LYON CEDEX 05

V/REF.IMM. 0050
IMMEUBLE : ANT.FONLUPT -50(Cop)
11/13, RUE ANTOINE FONLUPT
ANTOINE FONLUPT
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Juin 2025

Référence Marché: 001612-004-001-Lot8 Curage/Déb
LOCALISATION : ALLEE N11 FONLUPT - LOGEMENT N°101 AU 1ER DE MME DUPONT - 07 49733668
(07 84870544 FAUX)
MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT EVACUATION BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : M. G. NAVARRO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 15/04 A 16H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME DUPONT AU 1ER ETAGE
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DE L'EVACUATION DE LA BAIGNOIRE A PLUSIEURS
REPRISES SUR ENVIRON 8 METRES - SANS RESULTAT

LE 16/04 A 17H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME DUPONT AU 1ER ETAGE
CURAGE ELECTROMECHANIQUE DE 6ML D'EVACUATION JUSQU'A LA COLONNE
CONTROLE DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 17/04/25 a 17H29 M. G. NAVARRO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement. Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060425

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ASS021-Indemnis.complé.Interv.Site occupé	3	19,96	19,96
1,00	ASS007-Ffait Débouchage Canalisatation	3	60,07	60,07
3,00	ASS003-Curage HP Colonne EV/Niv	3	17,46	52,38
2,00	ASS004-Curage a la K50 Colonne EU/Niv	4	21,85	43,70
TOTAL H.T.				176,11
T.V.A. a 10,00%				17,61
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>193,72</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.